



# XAVIER-*Entraide*

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES  
DU COLLÈGE ET LYCÉE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER  
3 RUE THIERS, VANNES

N° 41 - 2016

## SOMMAIRE

Le mot du président.....	1
Composition du comité directeur de l'Amicale.....	2
SFX est-il encore un bon lycée ? .....	2
Les parrains des Equipes .....	3
Rénovation du gymnase.....	4
Souvenirs du collège d'autrefois.....	6
Résurrection du groupe de Nantes.....	8
Des anciens et leurs livres.....	8
Les migrations.....	9
Liberté de l'avocat.....	11
Hommage au Père Amet.....	13
Alain Guillou.....	14
Carnet de famille.....	14
Semaine des Talents et fête du 23 avril.....	15
Concerts d'Orgue.....	16



Ce bulletin commence comme il se doit par un article sur notre collège. Et comme il se doit aussi, vu son auteur, cet article a un titre un peu provocateur : «St-François est-il un bon lycée?». C'est Jean Le Corvec qui parle, avec son expérience de professeur chevronné, la sagesse et l'indépendance d'esprit qu'on lui connaît et qui lui ont de tout temps fait une cuirasse contre les réformes ineptes de la rue de Grenelle. Mais sans attendre la réponse qu'il donne à sa question, nous savons que St-François ne s'est jamais porté aussi bien depuis longtemps. Il bat à nouveau son record historique d'effectifs : plus de 1350 élèves sans compter, si l'on peut dire, tous ceux qui n'ont pu être admis car les candidatures à l'entrée excèdent de plus en plus les places disponibles. St-François est bel et bien redevenu un établissement d'excellence et çà se sait.

Signe de cette vitalité mais lourd fardeau en même temps : les travaux de restauration entrepris depuis une vingtaine d'années et qui ne semblent pas avoir de fin tant les nécessités scolaires et plus encore celles des normes de toutes sortes les multiplient. La dernière opération en date est la restauration du vieux gymnase de la cour de première division. Prochaine étape : la remise en état du théâtre, idée récurrente depuis des années et toujours bridée par l'ampleur de la dépense à prévoir mais qui depuis quelques mois prend la forme d'un projet réalisable : s'il passe au stade de la décision, vous en serez dûment informés car les anciens seront sollicités et pas seulement pour un soutien moral !

L'excellence, nous la connaissions au temps du Père Amet qui nous a quittés il y a quelques mois. Grande figure de St-François où il a été préfet et recteur, connu et aimé de tant d'anciens. Nous perdons aussi un membre du comité directeur de notre amicale : Alain Guillou, pilier du groupe de Rennes, aimé pour sa jovialité et son franc-parler, apprécié pour ses positions avisées.

Au-delà de SFX, nous n'oublions pas que nous faisons partie de la grande famille des anciens des Jésuites en France, en Europe et dans le monde. La fédération française des associations d'anciens élèves organise du 10 au 15 septembre un pèlerinage en Italie sur le thème des migrations auquel elle a consacré une réflexion dont vous trouverez les conclusions dans ce bulletin : d'abord une marche-réflexion de trois jours de Gubbio à Assise dans les pas mêmes de saint François puis un passage à Rome pour entendre une conférence au Service Jésuite des Réfugiés et rencontrer l'autre François, jésuite celui-là et pape ! Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez déjà manifester votre intention d'en être en remplissant la rubrique à cet effet sur le formulaire joint.

Plus lointainement, prévoyez de partir aux Etats-Unis où se tiendra, à Cleveland, en juillet 2017, le 9<sup>ème</sup> congrès de l'Union mondiale des anciens élèves. Mais d'abord, et c'est moins loin, venez à Vannes le 23 avril pour la fête de SFX et de ses anciens. Le prix du repas a été augmenté, que cela ne vous dissuade pas de venir : ce supplément nous permet de proposer aux jeunes de se joindre à nous à moitié prix et d'inviter quelques chefs d'équipes. A retenir : cette année, notre assemblée générale habituelle sera doublée par une autre dite «extraordinaire» appelée à décider la refonte des statuts de notre Amicale vieux d'un demi siècle et qui ont bien besoin d'être simplifiés et complétés. Le projet de ces nouveaux statuts vous est joint.

François-Xavier Camenen

## Composition du comité directeur de l'Amicale

### Assistant spirituel

François BOËDEC s.j

### Aumônier délégué

Roland DORIOU s.j

### Président

François-Xavier CAMENEN

### Vice-président

Philippe BILLAUD  
(président du groupe  
de Rennes)

### Vice-président

Hervé LAIGO

### Secrétaire général

Jean-Louis CHATEL

### Secrétaire général adjoint

Jean-Pierre MAUDET

### Trésorier

Guy de COATTAREL  
(président du groupe  
de Paris)

### Membres

Jean-Christophe AUGER,  
Alexys BLANCHE  
Anne CAMENEN-PILSWORTH  
Jean-François LE BIHAN,  
Jean LE CORVEC,  
Eric LE MARCHAND,  
Alain LIÉGEOIS,  
Jean-Charles OILLIC,  
Hubert POUPARD,  
Philippe PRÉVOST  
(président du groupe  
de Vannes)

## Plaidoyer pro domo : SFX est-il encore un bon lycée ?

Chaque année, en début de printemps, les journaux livrent en pâture les résultats au baccalauréat de chaque lycée de France agrémentés d'un coefficient à composante sociologique car aujourd'hui, à l'ère du «communicationnel», il faut des résultats «sensationnels» même si «superficiels».

Rudyard Kipling, dans un fameux passage, écrit : «Si tu peux affronter triomphe et défaite en traitant ces deux imposteurs sur le même pied, alors tu seras un homme, mon fils». Dans la même ligne, l'enseignement donné à SFX, hérité des Pères Jésuites, nous grave à l'esprit que pour apprendre il faut savoir être humble. Si, par bonheur, une classe traduisait trop aisément une version latine ou grecque, à la fois prochaine on avait tôt fait de nous servir un texte de Sénèque ou un passage des Nuées d'Aristophane, pour bien nous rappeler, comme au Mercredi des Cendres, que «tu es poussière et que tu retourneras poussière». Pour rejoindre Kipling, aussi haut sois-tu, tôt ou tard tu trouveras ton maître (maxime très en verve dans la «Royale» avant guerre).

De plus, pour apprendre, il faut faire preuve de concentration continue, pour être capable de suivre des cours dignes de ce nom, n'en déplaise aux tenants de la pédagogie participative transformant les cours en véritable basse-cour. Pas étonnant qu'il y ait un échec sur deux en enseignement supérieur.

En outre, en enseignement post-bac, il est important d'avoir deux ou trois camarades avec qui faire équipe pour réviser les cours et autre formes d'entraide, collaboration à laquelle sont préparés nos élèves par le biais du régime des Equipes, où, de plus, la confrontation des caractères apprend à vivre en société.

Tout cela, pour en arriver à dire que la qualité d'un lycée ne se mesure pas aux résultats officiels mais plutôt à la capacité à bien préparer les élèves à l'enseignement supérieur. J'ajouterais qu'à SFX, au risque d'amoindrir nos résultats au baccalauréat, nous laissons, autant que possible, à chaque élève, la possibilité de choisir la série L, S ou ES, correspondant à son orientation personnelle.

Alors, SFX bon lycée ? Au sens «up to date», je ne sais ; au sens «sempiternel», je le sais .

Face aux modes versatiles, faisons nôtre, la devise de la Maison d'Orange « Je maintiendrai ».



Jean LE CORVEC  
(promo 62)

# Les parrains des Equipes

L'association des anciens est très attachée au système des Equipes parce qu'elle y voit une composante essentielle de l'originalité éducative de St-François, nécessaire au maintien de son identité qui réside dans la tradition pédagogique ignatienne. Cette tradition a au cœur le souci de former l'ensemble de la personne et c'est ce souci qui a inspiré la création des Equipes avec quatre idées maîtresses :

- ▶ équilibrer le travail scolaire par une activité non purement intellectuelle, qu'elle soit manuelle, technique ou artistique
- ▶ favoriser le développement de l'autonomie en remplaçant la surveillance par l'auto-discipline reposant sur la confiance
- ▶ éduquer à la vie de groupe, l'équipe étant une cellule de vie où l'on apprend le sens du bien commun et ses exigences
- ▶ faire faire l'expérience de la responsabilité.

Depuis un certain temps, ce soutien se traduit par la désignation chaque année d'un parrain des Equipes. L'association choisit ce parrain parmi les anciens dont le parcours de vie, personnelle, professionnelle, publique, peut être une référence pour les élèves parce qu'il a été inspiré par l'éducation reçue notamment par l'expérience des Equipes. Le parrain est surtout le mentor des chefs d'équipes dont il participe à la formation et auxquels il remet en fin d'année le «diplôme» qui consacre la fin de leur mission. Le choix des parrains se fait dans le

souci de varier les profils comme le montre la liste des élus de ces dernières années :

- ▶ François BOËDEC, père jésuite
- ▶ François-Xavier CAMENEN, fonctionnaire européen, président de l'Amicale
- ▶ Jean BULOT, commandant de remorqueur de haute mer
- ▶ Dominique PONNAU, historien d'art et défenseur du patrimoine, directeur de l'Ecole du Louvre
- ▶ Malo BOUËSSEL du BOURG, poète et écrivain en langue bretonne, directeur de l'association de promotion économique «Produit en Bretagne»
- ▶ Anne-Claire COUDRAY, journaliste, présentatrice à TF1

Pendant la dernière année scolaire, c'était le tour de Yann PENFORNIS, architecte naval, directeur de la société Multiplast qui construit de grands multicoques destinés aux courses transocéaniques dont Orange II sur lequel Bruno Peyron (autre ancien de SFX) a gagné le trophée Jules Verne.

Cette année (2015-2016), le flambeau est passé à Patrice Kerbrat, acteur (sociétaire de la Comédie Française) et metteur en scène de théâtre.

François-Xavier CAMENEN



*Yann Penfornis et la promotion 2015 des chefs d'équipes*

# La rénovation du gymnase, l'occasion d'une redécouverte



*Fête des rois devant le gymnase en 1900*

Ces dernières années, "le vieux gymnase" comme on le dénommait parfois pour le distinguer de la nouvelle salle de sport, ne retenait l'attention que par le constat de sa décrépitude. Sa démolition fut même évoquée à l'occasion, mais il était encore utile. Bien visible car implanté au Nord-Ouest des cours et faisant face à la nouvelle restauration scolaire, sa rénovation devenait urgente en particulier du fait de la fragilité de sa charpente. La perspective des travaux a suscité une recherche dans les archives qui a permis d'intéressantes découvertes. Ainsi peut-être révélé le caractère assez remarquable de cet ouvrage dans le contexte de la construction des premiers gymnases scolaires en France à la fin du Second Empire.

## 1) Le contexte national

Dans les années 1840, Napoléon Laisné (1810-1896), gymnaste, sous-officier, disciple du Colonel Amoros, après une pratique au sein des gymnases militaires en province et à Paris, va diriger la gymnastique dans les lycées parisiens. En 1846, il fonde le gymnase de l'Ecole Polytechnique et en 1847 il est choisi par l'Administration des Hôpitaux pour diriger avec grand succès les nouveaux enseignements de gymnastique donnés au sein de l'Hôpital des Enfants-Malades. Mais Laisné ne se contente pas de diriger les exercices gymniques, il les crée, invente des appareils et va jusqu'à concevoir la construction des lieux où il donnera

ses leçons. A partir de 1849 et jusqu'à sa mort, il s'engage aussi dans la publication d'ouvrages sur les préceptes de la gymnastique. En 1850, il publie « Une gymnastique pratique » contenant la description des exercices, la construction et le prix des machines. Il est chargé en 1852, aux côtés de son ami le colonel d'Argy (1804-1870) de créer une école de gymnastique militaire qui deviendra l'Ecole Normale Militaire de Gymnastique de Joinville.

Les premiers gymnases scolaires sont souvent des équipements de plein-air, parfois placés sous un préau, qui s'articulent autour d'un imposant portique de bois auquel sont suspendus cordes, échelles, trapèze, mât vertical... Ce fut sans doute le cas à SFX où le premier gymnase avait été aménagé dans une cour, à l'emplacement actuel de la grande chapelle. Selon le célèbre adage « un esprit sain dans un corps sain », les jésuites avaient depuis longtemps inscrit l'éducation physique dans la formation des élèves.

La loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux, inscrit la gymnastique parmi les matières que peut comprendre l'enseignement élémentaire mais elle tarde à être prise en compte dans l'enseignement secondaire. Deux ministres de l'Instruction Publique, Hippolyte Fortoul en 1854 et Victor Duruy en 1869, seront les promoteurs institutionnels de l'éducation physique dans les lycées. Le rapport de la commission instituée par Fortoul le 7 novembre 1853 est l'acte fondateur de la gymnastique scolaire. Il réclame que les leçons soient obligatoires, régulières et uniformes dans tous les lycées et prescrit la construction de gymnases couverts. La commission ne donne aucune indication sur les dimensions et l'aspect de ces édifices et se contente de renvoyer à une réalisation existante : le bâtiment construit à l'Hôpital des Enfants-Malades par Napoléon Laisné. Peu de temps après, Laisné est prié d'étudier un projet de modèle de gymnase économiquement abordable qui pourra être diffusé auprès des recteurs et des proviseurs. En avril 1854, il remet les plans et devis de deux modèles, le premier (25 x 12 mètres) d'un coût évalué à 17114 francs, le deuxième de dimension plus modeste (14 x 9 mètres) pour un coût de 8594 francs. Le ministère ne donnera pas suite en raison du prix. Fortoul meurt en juillet 1856, les années passent... Appelé au gouvernement en juin 1863, Victor Duruy prend conscience de la défaillance de l'éducation physique et nomme une nouvelle commission le 15 février 1868. Finalement, le 3 février 1869,

l'Empereur, entérinant les propositions de la commission Duruy, signe un décret qui dispose que la gymnastique fait partie de l'enseignement donné dans les lycées impériaux et les collèges communaux et que les appareils de gymnastique nécessaires aux exercices seront construits ou installés dans tous les lycées. Cette impulsion que donne l'Etat produit rapidement ses effets. A Paris, au Lycée-Louis-Le-Grand, l'architecte Thomas construit un nouveau gymnase en collaboration avec Laisné.

## 2) Au Collège SFX, le premier gymnase vannetais

Le Père Hilarion Taupin (1823-1914), préfet des études, qui a occupé la même fonction dans différents collèges jésuites dont celui de Paris, sollicite lui aussi Napoléon Laisné pour concevoir le futur gymnase et ses matériels. Ainsi l'établissement veut s'attacher l'expertise de la personnalité française de référence de l'époque. Mais qu'est-ce qui peut motiver cette diligence et cette ambition ? Tout d'abord l'urgence, car la construction prochaine de la grande chapelle va faire disparaître le gymnase existant, mais aussi la volonté de doter l'établissement d'un équipement aussi efficient que ceux que l'on pourra trouver à l'avenir dans les grands lycées impériaux. Napoléon Laisné adressera au Père Taupin les plans et élévations d'un gymnase, datés du 22 juillet 1869 et qui sont aujourd'hui conservés dans le fonds SFX aux Archives municipales de Vannes. A la demande du Père Pacaud, ministre, c'est le Père Magloire Tournesac (1805-1875), architecte de la Province de France, qui dessinera le gymnase à partir des plans proposés par Laisné. Ancien Inspecteur des monuments historiques de la Sarthe, grande figure



1891 : élèves évoluant sur les machines de Laisné.

du Mouvement Archéologique fondé par Arcisse de Caumont, défenseur de l'architecture gothique, Tournesac travaillait déjà depuis plusieurs années sur le projet de la grande chapelle et supervisait en cette année 1869 la construction de la maison d'habitation de Penboc'h, dépendance du Collège. Laisné et Tournesac vont collaborer sur un projet qui sera finalisé à la mi-septembre 1869. Le plan des matériels de gymnastique est achevé le 13 octobre et sera exécuté fidèlement comme l'atteste une photographie de 1891 prise à l'intérieur du gymnase. La lettre annuelle (1869-70) de la communauté jésuite au Provincial indique que 20000 francs seront consacrés à cette construction.

L'équipement (30 x 13 mètres) est couvert d'un toit à deux versants en zinc. Ses murs gouttereaux sont percés au Sud dans leur partie supérieure par trois fenêtres géminées. Un bandeau gothique court sur la façade et les pignons. La charpente mixte bois et métal avec contrefiches, poinçons en fer rond, point faible de la construction, sera renforcée par des fers au niveau des arbalétriers et par la pose de jambettes supplémentaires en métal lors de travaux de consolidation en 1921-22. A la fin des années 50, les matériels de gymnastique qui ne correspondent plus aux activités pratiquées alors sont démontés. A la fin des années 70, la couverture est refaite en bac acier et le sol repris par la pose d'un enrobé.

Pour sa rénovation, l'association propriétaire, avec le concours de l'association de gestion, a repris l'ensemble des enduits extérieurs et intérieurs et la couverture a été restituée en zinc et posée sur une charpente neuve en bois et métal qui respecte les nouvelles normes de résistance. Vu de l'extérieur, le gymnase rénové a retrouvé sa qualité et constitue un témoignage intéressant de l'architecture rationnelle du XIX<sup>ème</sup> siècle, en particulier par l'étroite corrélation entre un local, un matériel spécifique et une certaine pratique pédagogique telle qu'elle caractérisera l'architecture des collèges et des lycées à l'époque contemporaine.

Une fois de plus, cet équipement construit par les Jésuites nous renvoie à leur recherche de l'excellence dans la modernité en s'attachant la collaboration des meilleurs.

Jean-Christophe AUGER, *promo 80*

Sources : Archives jésuites de la Province de France (Vanves 92), fonds Collège SFX, diaires des Pères ministres, Lettres annuelles, collection de photographies. Archives municipales de Vannes (56), fonds SFX, collection des plans et photographies.

Le Cœur (Marc) «Couvert, découvert, redécouvert... l'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872)» *Histoire de l'éducation*, n°102, mai 2004, pp.109-135.

# Souvenirs du collège d'autrefois

Loïc ROSOT, ancien élève de 1929 à 1932, surveillant pendant la guerre (1940-1945), nous a envoyé une brochure de ses souvenirs de cette période. Philippe WAQUET a fait de même pour les années où il était élève (1944-1950). Il nous a paru intéressant de publier des extraits de ces souvenirs voisins, à la fois pour les anciens qui ont connu le collège à peu près au même moment et pour les jeunes qui seront sans doute étonnés de la vie des internes en ces temps reculés. Nous commençons par les impressions que nos deux camarades ont gardées des dortoirs.

## Le dortoir

Nous montons au dortoir de la 2<sup>ème</sup> division. Cette grande salle abrite 90 alcôves de bois vernis. Deux rangées dos à dos du côté de la cour d'honneur, deux rangées dos à dos donnant sur la façade aux 100 fenêtres avec vue sur les cours de récréation et le parc. Au centre, une grande allée de circulation. Une alcôve est fermée par un rideau blanc. A l'intérieur, un lit, une table de nuit avec une cuvette et un pot à eau, un tiroir pour mettre les trésors ; en dessous, dans un logement fermé par une petite porte, le vase de nécessité.

Que de kilomètres j'ai parcouru avec le premier surveillant pour veiller au coucher ! La nuit, un bruit insolite, une toux, un garçon qui rêve tout haut, enfin tout ce qui nous paraît anormal nous fait redoubler de vigilance. Le respect du silence est absolu.

La série d'alcôves côté cour d'honneur est séparée en deux parties entre lesquelles se trouve, majestueuse dans sa cage de verre, l'importante et splendide mécanique de la grande horloge, merveille d'engrenages en laiton. Ceux-ci sont entraînés par des poids attachés par des cordes enroulées sur d'imposants cylindres. Les poids descendent dans l'épaisseur d'un mur jusqu'au rez-de-chaussée. Ils aboutissent dans un petit placard où se trouve également une corde permettant d'actionner la cloche rythmant la journée : lever, angélus, récréation, coucher. Cette corde est manœuvrée par un élève : « le réglementaire ». Sur la façade interne de la porte de ce petit logement, tous les réglementaires, depuis des décennies, ont gravé leur nom.

La mécanique de la grande horloge est donc située au centre du grand dortoir et fait l'admiration de tous sauf des occupants des quatre alcôves les plus proches. Ils ont bien du mal, les malheureux, à s'habituer aux divers bruits de l'ensemble. Le « tic-tac » du régulateur n'est pas très gênant mais chaque sonnerie déclenche un orage. A 23h55, un coup, je vais sonner minuit. Puis les 12 coups, rouages, régulateur à ailettes et tringleries commandant les cloches du campanile mènent la danse.

Le matin, à 6h30, le premier surveillant agite une clochette pour le réveil, suivi d'un « Benedicamus » très audible. Les élèves doivent répondre « Deo gratias » mais le volume sonore de ce répons est très affaibli par l'effet d'un sommeil que beaucoup voudraient prolonger. Les rideaux s'entrouvrent de 15 à 20cm, permettant une surveillance discrète des toilettes ... Certains sont partisans

du « nettoyage à sec ». Au bout de 20 minutes, un petit coup de clochette, il faut se mettre en rang. Les deux chefs de rang sont déjà sur la première marche de l'escalier, en route pour l'étude, la prière du matin, la messe à la grande chapelle, le petit déjeuner, la récréation et on retourne à l'étude prendre ce qu'il faut pour la classe jusqu'à midi.

Chaque mois, à la pleine lune, la Royal Air Force fait un raid sur Lorient. Sirènes d'alertes à Vannes. Par les fenêtres du dortoir à l'Ouest, on peut voir les faisceaux des projecteurs de la DCA, les balles traçantes et les lueurs des explosions des bombes qui font vibrer les fenêtres.

Après un important bombardement de Brest, nous avons hérité d'un certain nombre d'élèves venant du Collège Saint-Louis. Pour leur première nuit au dortoir, alerte sur Vannes! Grondement sourd des avions ... Certains élèves venant de Brest ayant été évacués dans des conditions difficiles sont pris de panique. Nous les avons rassurés de notre mieux.

Notre dortoir de 2<sup>e</sup> division ne compte que deux toilettes pour 90 garçons. Ceci engendre des files d'attente difficiles à gérer. Nous entretenons le Père Préfet de ce problème et nous obtenons une « récréation hygiénique » entre la fin de l'étude et le coucher. Mais il fait nuit et pas d'éclairage valable; alors, les garçons à la file indienne et en silence tournent autour de la cour et quittent le rang en passant devant le « lieu de nécessité ».

Le silence est de rigueur au dortoir, et un soir, alors que tous sont couchés, nous entendons un « floc » suivi d'une exclamation que Cambronne avait employé dans d'autres circonstances. Nous repérons rapidement la victime qui venait de recevoir une bombe à eau, savant pliage de papier pouvant contenir près d'un demi litre d'eau. Le pauvre est un peu humide ainsi que son lit. Il s'arrange comme il peut pour réserver un endroit à peu près sec en pliant draps et couvertures. Nous lui souhaitons « bonne nuit » .\*

Le lendemain à la même heure, je monte sur mon lit afin d'observer l'étendue du dessus des alcôves. Rapidement, j'aperçois une main qui s'agrippe à la cloison, puis une tête blonde. L'autre main tient une bombe à eau... Je me précipite, écarte le rideau, tire violemment sur le pyjama et le bombardier s'écroule sur le lit. « Bonjour l'humidité ». Ce charmant garçon fort sympathique me regarde avec une grande angoisse et un sourire charmant : « M'sieur, combien cela va-t-il me coûter ? ». Je lui souhaite bonne nuit et le laisse dans une cruelle incertitude: c'est déjà une sanc-

tion. Le lendemain nous réconcilions attaquant et victime et la sanction fut légère.

Pendant le coucher je fais les 100 pas dans les allées du dortoir. Une main sort d'une alcôve. « M'sieur, voulez-vous demander à mon voisin de me prêter son cirage noir? » Par ces temps de pénurie, les garçons s'entraident. Je reviens avec l'objet demandé. « M'sieur, ma sœur fait un excellent pain d'épice. Voulez-vous en goûter? » Sans réfléchir, j'accepte. C'est certainement contraire à l'éthique de la surveillance. O felix culpa ! Cette faute, je ne le sais pas encore, donnera une nouvelle orientation à mon avenir.

Le dortoir de 1<sup>ère</sup> division est voisin de celui de la 2<sup>ème</sup> division. Les fenêtres des deux dortoirs côté cour et parc, la toiture étant mansardée, donnent sur un chéneau récoltant les eaux de pluie descendant par un tuyau fixé au mur. Le bon frère jardinier se plaint de la disparition de ses belles fraises ! Une surveillance accrue nous fait déceler un groupe d'acrobates enjambant la fenêtre, marchant dans le chéneau, saisissant avec virtuosité le tuyau de descente, ils se laissent glisser jusqu'au sol, prennent la



21 h.45 COUCHER

direction du parc et surtout du potager où en ce mois de juin il y a les fruits de la tentation ! Ils remontent à la force des bras, s'accrochent au chéneau, un rétablissement et vont dormir l'esprit en paix !

Loïc ROSOT

Les pensionnaires étaient logés en dortoirs et par division. Il y avait donc quatre dortoirs : le dortoir de la première division (Philo-Math-Rhétô) ; le dortoir de la deuxième division (seconde et troisième); le dortoir de la troisième division (quatrième et cinquième); le dortoir de la quatrième division (sixième et septième).

Ces dortoirs étaient semblables. Ils avaient l'avantage d'offrir à chaque élève une certaine intimité, en étant divisés en alcôves. Chaque alcôve, d'environ 2 m sur 1,50 m, avait trois côtés en bois d'une hauteur d'environ 2,20 m ; le devant était fermé par un rideau qui pouvait être ouvert en partie ou en totalité.

Elle comportait un lit étroit (environ 70 à 80 cm), un portemanteau, une petite table de nuit sur laquelle trônaient une cuvette et un pot à eau ; en dessous, la table de nuit permettait de déposer quelques objets et comportait un vase de nuit.

Au fond du dortoir, où le surveillant avait lui-même une alcôve plus grande, on trouvait quelques W.C.

Aucune douche, aucun lavabo.

Le confort était donc très sommaire.

Un système de chauffage central existait, mais dans les années 1944, 1945, 1946 ... il ne fonctionnait guère. Heureusement, à Vannes, le climat n'est pas trop rigoureux. Néanmoins les pensionnaires étaient encouragés à apporter une couette, sous laquelle on recherchait quelque chaleur, en gardant de plus ses chaussettes pour dormir !

L'hygiène était plus que précaire. En effet, les pensionnaires n'avaient droit qu'à une douche par mois<sup>1</sup>.

Ce régime, qui apparaît atroce à notre époque, n'était pas totalement insupportable, car dans leurs familles les pensionnaires ne pouvaient compter que sur un confort rustique, que les privations dues à la guerre et à l'occupation allemande n'avaient pas amélioré ! Je n'ai, en tous les cas, pas le sentiment d'avoir été un martyr.

La vie au dortoir était d'ailleurs courte. La montée au dortoir était décalée (8 h 30 pour la quatrième division ; 8 h 45 pour la troisième division ; 9 h pour la deuxième division ; 9 h 15 pour la première division). Les lumières étaient éteintes un quart d'heure après.

Le réveil avait lieu pour tous les pensionnaires à 6 h 10.

Comme je l'ai dit déjà, ce réveil était annoncé par une cloche, par la lumière qui s'allumait et par la formule « *Benedicamus Domino* » à laquelle répondaient quelques pensionnaires, d'une voix endormie : « *Deo gratias* ».

Il fallait alors se lever, ouvrir d'environ dix centimètres le rideau fermant l'alcôve, puis se laver et s'habiller. L'habillage consistait à remettre les habits de la veille<sup>2</sup>.

Il convenait aussi de faire son lit (plus que sommairement).

A 6 h 25, la cloche sonnait à nouveau : il fallait ouvrir en grand le rideau, et se tenir prêt à sortir en rang du dortoir au dernier coup de sonnette donné à 6 h 30.

A ce moment, par les trois escaliers, les quatre divisions de pensionnaires, ensommeillés, descendaient en rang vers la chapelle.

Philippe WAQUET

1. La douche était donnée dans un local situé sur les cours de récréation, au cours de l'après-midi.

2. Le linge n'était changé qu'une fois par semaine.

# Un nouveau réseau d'anciens de SFX à Nantes

Le groupe des anciens élèves de Nantes et de sa région a historiquement tenu une place importante au sein de l'association de St-François-Xavier. Ce groupe florissant il y a quelques décennies s'est malheureusement étiolé et a disparu voici une quarantaine d'années. Diverses tentatives pour le «ressusciter», soutenues pourtant par une réelle volonté du bureau de l'association, ont échoué.

La rencontre fortuite d'anciens du collège habitant la région nantaise a permis la reprise du flambeau en organisant une première rencontre dans un cadre amical au cours du mois de juin 2014. La tâche n'a pas été aisée pour retrouver trace des anciens vivant sur la région, à partir des fichiers de l'association et de l'annuaire comprenant souvent des adresses anciennes ou erronées. Mais à l'aide des réseaux sociaux et grâce à l'appui précieux d'Alain Liégeois, webmestre qui a créé le site internet de l'association, il a été possible d'établir un listing d'une centaine d'adresses. Ce travail de bénédictin, souvent fastidieux mais indispensable, a permis de faire émerger un nouveau réseau. Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2015, s'appuyant

sur des thèmes, des visites ou des événements culturels, avec la participation des conjoints.

Le groupe poursuit son action en ne perdant pas de vue un double objectif :

- ▶ étoffer ce réseau naissant en l'élargissant aux pays de la Loire.
- ▶ se rapprocher des jeunes générations.

Les jeunes anciens, diplômés du lycée, venant à Nantes poursuivre leurs études ou débiter leur vie professionnelle sont les bienvenus.

## Vos CONTACTS :

**Association des anciens élèves  
du collège saint François-Xavier de Vannes  
Réseau Nantes - Pays de la Loire**

Jean Charles VERDON      Jean René POISBEAU  
jchverdon@yahoo.fr      jr.poisbeau@free.fr  
0622217254      02517254 - 0616391786

Joseph BOINNOT  
jboinnot@gmail.com

## Des anciens et leurs livres

### Xavier Panon - Dans les coulisses de la diplomatie française

Comment deux présidents, au style très différent, ont essayé de maintenir le rang de la France.

D'un côté, Sarkozy «l'atlantiste et l'occidentaliste» qui fait la leçon à Obama, dédramatise Kadhafi avant de lui faire la guerre, ami puis ennemi de Bachar el-Assad, et joue un rôle important pour préserver l'Europe dans la crise financière mondiale.

De l'autre, Hollande «l'urgentiste», confronté au cynisme de Poutine entre ventes de «Rafales» et retrait des «Mistral», au lâchage d'Obama, engage la bataille au Mali, et contre les barbares de Daech en Irak, soutient les rebelles en Syrie en donnant très tôt l'ordre de leur fournir des armes - malgré les démentis.

Xavier Panon nous dévoile ces «coulisses de

la diplomatie française» après 4 ans d'enquêtes, de rencontres auprès de François Hollande qui le reçut plusieurs fois, Laurent Fabius, Jean-Yves Le Drian et de nombreux ambassadeurs et militaires en conversations «off»

Son objectif est de nous faire rentrer dans ces confidences sans vouloir en rester à la langue de bois mais entrevoir ce qu'il y a derrière ce que disent les uns ou les autres en coulisses car, souvent, ils pensent en privé le contraire de ce qu'ils disent en public.

Intéressantes découvertes.

Hervé Laigo (*promo 54*)

Xavier Panon est diplômé de lettres classique et d'études stratégiques, journaliste de politique étrangère, grand reporter, ancien rédacteur en chef à RMC et BFM

# Réflexions sur les migrations

Prenant ses distances avec une tradition d'évitement de toute discussion de questions susceptibles de mettre à l'épreuve son principe de «neutralité» politique, c'est-à-dire de questions se situant hors de ses champs traditionnels d'intérêt que sont l'éducation et la spiritualité, la Fédération envisageait depuis plusieurs années, avec beaucoup d'hésitations, la possibilité de réfléchir sur des sujets de société. L'occasion de «passer à l'acte» lui a été donnée par la Confédération européenne qui a choisi comme thème de son prochain congrès, prévu à Rome en 2016, la question des migrations.

La Fédération a donc commencé une réflexion sur ce sujet aussi bien au sein de son conseil d'administration qu'en assemblée générale réunissant des représentants des diverses associations membres. Tâche difficile d'abord parce que ces sujets de société révèlent par nature la grande diversité des convictions (politiques et spirituelles) des anciens et sont donc source de vives discussions rendant très malaisée l'élaboration de positions communes. Ensuite parce que ce sujet est plus délicat que d'autres en raison de ses multiples aspects supposant des connaissances factuelles et juridiques importantes et parce qu'il éveille plus que d'autres des passions antagonistes.

Malgré ces difficultés, la discussion a eu lieu entre nous, à plusieurs reprises. Sur le principe même de la légitimité de traiter des sujets de

société, on a prouvé le mouvement en marchant c'est-à-dire qu'on a expérimenté la possibilité de réfléchir ensemble dans des conditions satisfaisantes : implication de presque tous les participants, degré élevé de sincérité et de sérieux dans les interventions, capacité à échanger calmement des idées variées et parfois opposées, bon niveau des débats réunissant les compétences et les informations des uns et des autres. Ceci valide l'hypothèse préalable d'une bonne aptitude des associations d'anciens élèves à se saisir des sujets de société : aptitude fondée sur la confiance et l'amitié résultant d'une éducation commune et autorisant entre nous une expression des idées à la fois libre et profonde et relativement paisible. Il nous a même semblé que cette aptitude entraînait pour nous un véritable devoir d'entreprendre cette réflexion, sachant toutefois que celle-ci devait se soumettre à deux conditions : viser un niveau élevé, maintenir le pluralisme dans les débats et dans les conclusions.

Le souci d'un cadre pour avancer dans cette réflexion de manière ordonnée a conduit à retenir une «grille» faite des quatre angles d'approche suivants :

- 1) Les principes qui doivent nous guider, entre autres ceux tirés de la Bible et de l'Évangile
- 2) Les conséquences à tirer de ces principes
- 3) Les risques et fausses pistes à éviter
- 4) Les actions concrètes à envisager

## I. LES PRINCIPES A SUIVRE

### 1) Le respect des personnes

Sur la base de la Bible (prophètes et autres textes appelant à traiter humainement l'étranger) et de l'Évangile (Le Bon Samaritain, l'accueil de l'étranger comme l'un des exemples de «ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait»), il s'impose à l'égard de toutes les personnes migrantes quelle que soit leur situation (demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile, migrants économiques, réfugiés de zones de guerre). Il s'impose aux particuliers comme aux États.

### 2) Les raisons d'État

Cependant les États ont d'autres impératifs que les particuliers, nés de leur responsabilité envers les collectivités nationales dont ils ont la charge.

► Par exemple, ils peuvent estimer de leur devoir de préserver la cohésion de leurs nations reposant en particulier sur un certain équilibre ethnique et culturel, de façon à conserver des valeurs de civilisation (libertés de pensée et d'expression, humanisation du droit pénal, égalité homme-femme) acquises au cours des siècles et à maintenir la paix civile en évitant la formation de groupes «dissidents» par rapport à la culture commune fondamentale. Face au droit de chaque communauté politique de décider qui peut résider sur son sol, il n'y aurait pas de droit inconditionnel à s'installer partout.

► Ils peuvent à contrario juger nécessaire un certain volume d'immigration pour des raisons démographiques ou économiques.

► Il y a donc ainsi des décisions «politiques» à prendre qui réclament un débat public et requièrent une adhésion démocratique qui, dans certaines circonstances peut prendre la forme d'une consultation populaire (référendum).

► Cette autonomie de la responsabilité politique est d'ailleurs comprise par l'Évangile qui rend à César ce qui est à César, principe d'autant plus justifié que dans nos pays César est une démocratie.

### **3) Le devoir de comprendre**

En tout état de cause, il importe de comprendre

les phénomènes migratoires : les causes et les mécanismes des migrations. Distinguer les migrants qui ont voulu échapper à un danger vital (guerre, catastrophe naturelle, famine) de ceux qui sont persécutés en raison de leur appartenance ethnique ou de leurs convictions politiques ou religieuses, et de ceux qui sont mus avant tout par le désir d'améliorer leur situation économique, voire de profiter d'un système avantageux de couverture sociale.

## **II. LES CONSÉQUENCES DES PRINCIPES**

**1) Le respect des personnes invite à prendre en charge les besoins élémentaires (nourrir, vêtir, loger, soigner), responsabilité qui incombe tant aux particuliers (même sous forme de contributions modestes) qu'aux gouvernants.**

**2) D'un autre côté, le souci de préserver la cohésion nationale autour de valeurs fondamentales peut justifier la volonté des gouvernants de maîtriser les migrations : encadrement du droit d'asile, limitation voire interdiction de l'immigration économique.**

**3) Le souci de maîtriser les migrations a une portée internationale. Il invite à :**

► contribuer au développement économique et social des pays d'origine, entre autres par la maîtrise de leur démographie, ce qui suppose la diffusion des méthodes contraceptives modernes, l'éducation et l'émancipation juridique des femmes.

► résoudre des problèmes politiques facteurs d'émigration (dictatures, guerres, corruption).

## **III. LES ÉCUEILS A ÉVITER**

### **1) La mauvaise conscience**

Elle consiste à laisser se faire les migrations comme contre-partie des dégâts causés par la colonisation (compensation) : l'Occident a toujours tort.

### **2) L'idéalisme mondialiste**

Défendant le droit inconditionnel de toute personne ou de tout groupe de s'installer partout, il demande l'abolition des frontières. Il est indifférent à l'exigence de cohésion ethnique et culturelle des nations et aux différences de civilisation (héritages gréco-latin et judéo-chrétien de l'Europe, Islam,

laïcité). Il pense généralement que le métissage culturel est une bonne chose en soi (pour certains chrétiens au nom d'un universalisme que l'on fonde par exemple sur la phrase de saint Paul : «Il n'y a plus ni juifs ni grecs»...).

### **3) La fuite en avant de la générosité**

On reporte les coûts (culturels, sociaux, politiques, financiers) sur les générations à venir.

### **4) La désobéissance civile**

On refuse d'appliquer la loi, par exemple en hébergeant des personnes en situation irrégulière.

## **IV. LES ACTIONS CONCRÈTES A ENTREPRENDRE**

### **1) En Europe**

► Soutenir les œuvres caritatives et humanitaires engagées dans l'aide aux migrants, en particulier celles créées par la Compagnie de Jésus ou par des anciens élèves : Service Jésuite des Réfugiés, Association Pierre Claver, réseau Welcome.

► Être disponible à la rencontre des personnes.

► Encourager les musulmans promoteurs d'une réforme de l'islam.

### **2) Dans les pays d'émigration**

► Soutenir les actions de développement économique et social, en particulier en matière d'éducation (jumelages d'établissements) et de maîtrise de la démographie (contraception, émancipation des femmes)

► Soutenir les politiques de pacification et de démocratisation menées par les gouvernements occidentaux et les institutions internationales.

# Les limites de la liberté d'expression de l'avocat

**« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie »**

(Jacques Prévert).

La liberté d'expression, conçue comme un attribut essentiel de la liberté de toute personne humaine -celle d'exprimer une pensée -est inséparable de l'ambition démocratique. **Un pays qui ne protège pas la liberté d'expression n'a point de démocratie.** Cette liberté est protégée par un certain nombre de textes dont le plus connu, l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'avocat, qui s'exprime par le verbe et la plume doit avoir l'assurance de sa totale liberté de parole pour défendre efficacement son client. En d'autres termes, la liberté d'expression de l'avocat mérite une protection renforcée car elle est le corollaire de l'indépendance sans laquelle les droits de la défense ne sont plus assurés.

Pour ce faire, la parole de l'avocat est protégé par l'article 41 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse qui se veut garant de ce que l'on appelle par commodité « l'immunité de robe » et dispose que : **« Ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage, ni le compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires, ni les discours prononcés ou les écrits produits devant les tribunaux »**. Pourtant, aussi fondamental qu'il y paraisse, ce droit d'expression libre connaît des limites pour les avocats.

## 1 - Les limites de la liberté d'expression de l'avocat au sein du prétoire

Au sein du prétoire l'avocat ne peut pas tout dire. L'article 41 de la loi du 29 juillet 1881 prévoit des limites qui concernent les *« discours injurieux, outrageants ou diffamatoires »* ou encore *« les faits diffamatoires étranger à la cause »*. L'avocat trouve aussi sa parole limitée par les principes essentiels qui guident la profession définis par l'article 1 du règlement intérieur national, dont les principes de dignité, d'honneur, de délicatesse, de

modération et de courtoisie, ainsi que le secret professionnel. Des propos outrageux, injurieux ou diffamatoires prononcés ou écrits par l'avocat peuvent bénéficier de l'immunité de l'article 41 et faire concomitamment l'objet de poursuites disciplinaires fondées sur la violation des principes essentiels de la profession. L'article 41 de la loi de 1881 n'est donc pas applicable en matière disciplinaire. La Cour de cassation sanctionne ainsi les propos comportant une animosité personnelle, qui ne traduisent pas une idée, une opinion ou une information susceptible d'alimenter une réflexion ou un débat d'intérêt général (1<sup>er</sup> civ., 28 mars 2008, n°05-18.598). Ou encore, dans cette ligne, le fait d'accuser les magistrats de favoriser et encourager la torture et d'en être les complices (1<sup>er</sup> civ., 14 oct. 2010, n°09-16495). La Cour européenne des droits de l'homme considère de la même façon que les propos violents qui portent une atteinte excessive à autrui ou au pouvoir judiciaire sans être, par ailleurs, soutenus par un objectif informatif ou par l'expression d'une idée ou réflexion générale, ne sont pas protégés par la liberté d'expression de l'avocat (CEDH, 20 mai 1998, Schopfer c. Suisse). **La Cour européenne des droits de l'homme approuve les restrictions apportées à la liberté d'expression de l'avocat lorsqu'elles sont nécessaires pour garantir l'impartialité et l'autorité du pouvoir judiciaire ou protègent la dignité de la profession d'avocat.**

## II - Les limites de la liberté d'expression de l'avocat en dehors du prétoire

Sorti de la salle d'audience, l'avocat connaît des limites beaucoup plus importantes à sa liberté de parole d'autant plus que la médiatisation de certains procès peut contribuer à l'inciter à critiquer la justice et jeter ainsi un discrédit sur la profession. Parler de la liberté d'expression dans la période



actuelle renvoie inéluctablement aux tueries de Charlie Hebdo ou encore à l'État d'urgence toujours en vigueur aujourd'hui. Les journalistes sont les serviteurs privilégiés de cette liberté. La Cour européenne des droits de l'homme a souligné le rôle de la presse, qualifiant les journalistes de « chiens de garde de la démocratie », dès lors qu'elle fournit des informations sérieuses sur des questions d'intérêt général. La loi de 1955 sur l'État d'urgence permet de restreindre un certain nombre de droits et notamment la liberté d'expression, au regard de la situation exceptionnelle qui justifie l'état d'urgence. L'avocat est directement atteint par ces dispositions et se trouve également soumis à ces mesures restrictives de droits. Ainsi, dans l'affaire des attentats contre Charlie Hebdo, on a pu entendre à diverses reprises les anciens avocats de Cherif Kouachi s'exprimer sur la personnalité de leur client, sur son passé judiciaire, en rapportant ses déclarations. **L'avocat peut-il tout dire sur son client?** Cette question renvoie indubitablement au principe de la profession et plus précisément au secret professionnel. L'avocat se trouve limité par ce principe essentiel qui protège son client mais qui permet dans le même temps d'assurer une crédibilité certaine à la profession.

L'avocat est encore responsable de tous les éléments qu'il communique à la presse, qu'il s'agisse d'un communiqué de protestation contre les conditions dans lesquelles se tenait le procès de ses clients comparant les méthodes policières en matière de lutte contre le terrorisme à celles de la Gestapo (Cass. crim., 3 dec. 2002, n°01-

85.466). L'arrêt *Karpetas c. Grèce* en date du 30 octobre 2012 montre que la Cour, tout en laissant une marge d'appréciation aux États, exerce un contrôle de proportionnalité sur les restrictions apportées au regard de leur nécessité dans un pays démocratique. Un avocat accusé de diffamation avait fait état devant la presse d'une corruption du procureur et du juge d'instruction. La Cour considère que, faute de base factuelle suffisante, un jugement de valeur peut se révéler excessif et déboute le requérant, les mesures ayant été prises contre lui n'étant pas disproportionnées. La Cour de cassation reprend la position de la CEDH. Elle a jugé que M<sup>e</sup> Szpiner avait manqué au principe de délicatesse en qualifiant un magistrat, Philippe Bilger, de « traître génétique » dans un hebdomadaire, en référence à son ascendant condamné pour collaboration après la libération (1<sup>re</sup> civ., 4 mai 2012, n°11-30.193). **Elle rappelle à cette occasion que la liberté d'expression de l'avocat n'est pas absolue et est sujette aux restrictions qu'impliquent la protection de la réputation et la garantie de l'autorité et de l'impartialité du pouvoir judiciaire et écarte la protection de l'article 10 de la CEDH.**

La liberté d'expression de l'avocat est donc affaire de proportionnalité et de mise en balance avec d'autres valeurs qui méritent d'être protégées telles que l'honneur, la dignité, la délicatesse et la réputation.

Philippe BILLAUD  
*Avocat à la Cour (promo 61)*



*Archives Municipales de Vannes, Fonds Collège et Lycée Saint-François-Xavier de Vannes*

## Hommage au Père Amet

**D**escente du dortoir, c'est le premier jour de la rentrée scolaire 1966, passage devant la grande étude. Il est là et appelle chacun des nouveaux par son prénom en le convoquant dans son bureau à une heure précise de la journée : la position est fixée, nous n'y reviendrons pas ! Sous son grand front, derrière ses lunettes, son regard semblait scruter notre âme. Avec calme et autorité, il venait de nous faire comprendre que nous avions changé de monde et que chacun d'entre nous était une personne à part entière.

Cher Père Amet, c'est de cette personne-là dont il faut parler, car votre ambition était de l'accompagner dans la révélation d'elle-même, dans le souci de son ouverture aux autres, avec abnégation et générosité pour participer à la construction de l'avenir de l'être humain.

Cher Père Amet, vous avez su, avec rigueur et bienveillance, être présent lors des moments difficiles de l'adolescence, anticipant toute demande par votre perspicace observation : merci !

Préfet puis recteur de Saint-François pendant... ans, vous avez recherché l'excellence pour chacun et marqué votre passage dont nous nous souvenons aujourd'hui avec reconnaissance.

Le Père Amet a quitté Saint-François avec nostalgie car son attachement y était très forte.

Nommé à la tête de la Province jésuite de France-Atlantique, à Bordeaux, il a mené avec passion une nouvelle mission de grande implication pour la transmission des valeurs humaines.

Puis la retraite ? Non pas, car à 70 ans, l'archevêque de Lyon lui demande d'être exorciste ! Il accepte sans hésiter et devient le « guerrier pacifique » pendant 10 ans, poursuivant sa réflexion sur l'homme, un être partagé entre volonté de faire le bien et incapacité à ne pas faire le mal, et c'est avec beaucoup d'interrogation et de distance qu'il exercera cette mission.

Cher Père Amet, c'est avec peine que j'écris ces quelques lignes bien imparfaites pour vous rendre hommage mais aussi plein d'espoir pour votre éternité près de Jésus.

Jean-François LE BIHAN  
(promo 71)



*Le Père Amet au dîner du cent-cinquantenaire*





## Alain Guillou

Comme saint Jean Chrysostome était «l'homme à la bouche d'or», notre camarade Alain Guillou fut dans sa jeunesse «l'enfant à la voix d'or» tant il envoûtait la chapelle de SFX lors des grandes cérémonies. Il fit la fin de l'école primaire et presque toutes ses études secondaires à St-François. C'était un excellent camarade qui savait se mettre à la disposition de tous. Comme équipe, il choisit le Bâtiment, activité qui correspondait tout à fait à son caractère actif et dynamique.

Il fit ses études de Droit à la faculté de Rennes et devint ensuite chef du contentieux de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine puis s'installa comme avoué près la cour d'appel. Disponible et généreux, il avait mis ses compétences

au service de l'association Oasis. Une fois en retraite, et après une formation au séminaire, il devint avocat à l'officialité du diocèse, juridiction chargée de statuer sur les litiges découlant d'un certain nombre d'aspects du droit de l'Eglise.

Avec Philippe Billaud, il avait créé le groupe de Rennes de notre Amicale des anciens, surtout pour accueillir les jeunes venant poursuivre leurs études dans cette ville, leur trouver par exemple des logements ou des stages et les réunir autour de soirées bien organisées.

Qu'il soit remercié pour tout ce qu'il a fait.

Philippe BILLAUD (*promo 61*)  
Jean-Louis CHÂTEL (*promo 62*)

## Carnet de famille

### Naissances

Telio RIO fils de Gwenolé RIO-NOËL (*promo 2004*), 18 septembre 2013  
Thomas NOËL fils de Clément (2001), 25 juin 2015

### Décès

Rémy de BETTIGNIES 1933-37, 10 octobre 2015  
Paul-Henri GASCHIGNARD 1933-39, 17 janvier 2016  
Pierre MAHE de LA VILLEGLE 1934-38, 11 juin 2015  
Jacques de BECDELIEVRE 1940-43, 27 février 2016  
Bernard PHILOUZE 1941-52, septembre 2015  
Yvon BOUGERIE 1943-49, 20 février 2016  
Philippe du GRANDLAUNAY 1945-55, 19 décembre 2015  
Gilles de FENOYL 1951-59, 18 décembre 2015  
Gérard LELONG 1960-68, 4 mars 2015  
Michel RIO 1963-71, 12 décembre 2013

# Programme

## de la Semaine des Talents de Saint-François-Xavier

### ☛ LUNDI 18 AVRIL

20h20 - Théâtre : *12 hommes en colère*  
de Reginald Rose, sous la direction de M. Macé

### ☛ MARDI 19 AVRIL

20h20 - Comédie Musicale : *Hairspray*

### ☛ MERCREDI 20 AVRIL

20h20 - Stylisme avec Musique : *Au fil du temps*

### ☛ JEUDI 21 AVRIL

20h20 - Danse, Step, Zumba : *La découverte des 4 éléments*

### ☛ VENDREDI 22 AVRIL

20h20 - Théâtre : *Victimes cherchent assassins pour meurtre et plus si entente...* de Jean Philippe Decrème, sous la direction de M. Mahé

## Samedi 23 Avril

### Fête du collège-lycée et réunion des anciens élèves

9h15 - Eucharistie

10h10 - 15h30 - Visite des expositions des Equipes  
et autres animations

12h15 - Apéritif

13h15 - Déjeuner

14h - Spectacle danse, step, zumba

15h30 - Assemblées générales (extraordinaire et  
ordinaire) des anciens élèves

16h15 - Défilé stylisme avec la participation  
de l'équipe Musique

20h30 - Théâtre : *Archimiste*, une création de l'équipe  
Art Dramatique



**Construire  
chaque jour  
la banque  
qui va avec la vie.**



**Crédit Mutuel  
de Bretagne**



**Crédit Mutuel de Bretagne  
de Vannes Les Lices**

**2 r Porte Poterne, 56000 VANNES**

**02 97 54 66 70**

Crédit Mutuel Arkéa - Société coopérative de crédit à capital variable et de courtage  
d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-kerhuon - Siren 755 018 RCS  
Brest. Orias 07 025 585

## **Concerts d'orgue à la grande chapelle**

*(par Jean-Pierre Maudet, organiste titulaire)*

**6 mai 19h :** concert d'orgue (le jour de l'orgue)

**3 juin 18h 30 :** audition de la classe d'orgue du CRD

**17 juin: 20h 30 :** concert d'orgue